

Collège des Bernardins
Département Economie Homme Société

Séance du 26 mai 2009

PROPRIETE ET PERSONNALITE MORALE
Antoine Lyon-Caen

Cette deuxième séance d'érudition commune du groupe de travail porte sur la personnalité morale et la propriété. Antoine Lyon-Caen y présente l'émergence historique d'une définition unifiée de la propriété après la Révolution et la généralisation de la personnalité morale à partir de 1867.

RESUME¹

Avec la Révolution, les différentes formes de la propriété sont remises en question et c'est une définition unifiée de la propriété individuelle et absolue qui s'impose.

Les privilèges mais aussi la notion de propriété commune sont progressivement évincés du nouveau champ juridique de la propriété, même si ces autres formes de propriété perdurent *de facto* dans les pratiques. Si l'on recherche le contexte d'apparition de la notion de propriété, il apparaît que travail et propriété individuelle sont liés dès 1789, puis ce lien est oublié et réapparaît lors des débats parlementaires du milieu du XIX^{ème} siècle. Une fois instituée et inscrite dans le droit positif à travers le code civil, la propriété individuelle devient générique et indépendante de son contexte d'élaboration. Pour la resituer, il faut rappeler les débats de l'époque, en particulier la dénonciation des privilèges et la revendication d'un droit au travail donnant accès à la propriété pour tous.

La personne morale, connue en droit depuis les Romains, est, quant à elle, accordée aux groupements après la révolution industrielle, au tournant du XIX^{ème} siècle.

Précédemment soumise à autorisation, elle est accordée automatiquement à la société anonyme à partir de 1867 en France et à la même période dans toute l'Europe. L'acquisition de la personnalité morale pour les sociétés résulte d'un long processus historique, jalonné d'épreuves juridiques, qu'il faut restituer pour comprendre les enjeux correspondants. D'un point de vue historique, elle est fortement limitée après la Révolution puis de moins en moins, cédant aux nécessités industrielles et à l'apparition des groupes au XIX^{ème} siècle.

Antoine Lyon-Caen propose trois thèses relatives à la généralisation de la personnalité morale.

La personnalification serait une technique nécessaire pour les organisations que sont les entreprises, qui peuvent ainsi se déployer à l'abri d'une immixtion trop importante de l'Etat, sous la couverture de la personnalité de la société, tout en étant reçues dans l'ordre étatique. On peut la lire comme un principe organisateur de l'Etat, qui à la fois délègue, contrôle, encadre et reconnaît ainsi un pan de l'activité sociale qui est celle des sociétés, puis des groupements, avec et sans but de gains.

Pour déployer toute son efficacité mais aussi contrôler les dommages qu'une telle autonomie rend possible, ce système est inséré dans un ensemble de règles plus vaste sans lesquelles il ne fonctionne pas et n'aurait pas de sens.

La personnalité morale sanctuarise enfin la société, dans laquelle les personnes réelles sont déresponsabilisées ; seule est responsable la personne morale.

L'exposé est l'occasion de débats et de discussions, de nature essentiellement historiques (droit romain, XV^{ème} siècle, capitalisme, industrialisation...), et se poursuit avec l'évocation d'un ensemble d'axes de travail ultérieurs possibles.

Conseils de lecture

• XIFARAS, Mikhaïl, *La propriété, étude de philosophie du droit*. Paris : PUF, 2004, coll. Fondements de la politique, 544 p. ISBN 2-13-053791-X. En libre accès Internet sur le site de l'Université Libre Bruxelles à l'adresse : http://www.philodroit.be/img/pdf/mxlapropriete_etudedephilosophiedudroit.pdf

¹ Résumé et compte-rendu par Frédérique Chave.

- HELLER Michael, *The Gridlock Economy: How Too Much Ownership Wrecks Markets, Stops Innovation, and Cost Lives*. Basic Books, 2008, 304 p. ISBN-13: 978-0465029167
- VERIN Hélène, *Entrepreneurs-entreprise : histoire d'une idée*. Paris : PUF, 1982, 262 p.
- *Le débat*, mai-août 2009, n°155
- ROBE Jean-Philippe, *L'entreprise et le droit*. Paris : PUF, 1999, Que sais-je n° 3442, 128 p. ISBN 2130496571-PA2824